



moovforfait
Active ton forfait pour plus de minutes gratuites !



Tape :
***555#** pour activer ton forfait.



*Coût de souscription suivant le forfait activé.

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

N°743

du 19
SEPTEMBRE
2014



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.3 Après la nomination des trois personnalités du Chef de l'Etat
Les neuf membres de la Cour constitutionnelle prêtent serment ce vendredi

P.3 A l'issue de sa réunion tenue hier sous la présidence de Faure Gnassingbé

Le Haut Conseil pour la Mer prend ses premières décisions contre la criminalité et la piraterie maritimes

P.7 Métiers
Pour les femmes il n'y a plus d'emplois non adaptés à leur sexe



Faure E. Gnassingbé, Président de la République

P.7 Education
Quelle école pour un enseignement de qualité?

P.4 Sur la période 2007-2013
L'UE publie les conclusions de sa coopération réussie avec le Togo

P.4 Avec la désignation des 17 membres de la CENI
Le processus électoral prend un grand coup d'accélérateur



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



- Actualités Nationales
 - * Politique
 - * Economie
 - * Société
 - * Sport
 - * Culture...
- Informations Internationales
- Réflexions...

REPÈRES

Pour ceux qui n'y croient toujours pas

La rentrée scolaire 2014-2015 aura lieu le 29 septembre prochain. A rappelé Florent Maganawé (photo), le ministre des Enseignements primaire et secondaire, levant ainsi l'équivoque par rapport à un probable report.

Il précise que « cette date officielle de reprise des classes vaut pour tout le monde, le public et le privé ». Allusion faite à bon nombre d'écoles privées qui ont l'habitude de démarrer la rentrée plusieurs jours avant la date officielle. « Les années passées, des reports de plusieurs jours ou de plusieurs semaines avaient eu lieu en raison de difficultés logistiques. Une confusion qui avait conduit les écoles, collèges et lycées privés à fixer leur propre date. Mais rien de tout cela cette année », souligne le ministre Maganawé. A en croire ce dernier, au sein des différents départements ministériels en charge de l'enseignement, les préparatifs vont bon train. « Pour la rentrée scolaire, plus de 1025 nouvelles salles de classes sont disponibles sur l'ensemble du pays. Et près de 25 000 tables et bancs sont également prêts », affirme le ministre des Enseignements primaire et secondaire. Il ajoute que certains bâtiments scolaires ont également été réhabilités pour permettre aux élèves de reprendre les cours dans de bonnes conditions.

Quarante ans au service de tous, précisément les handicapés

Le Centre National d'Appareillage Orthopédique et de rééducation, (CNAO) souffle ses 40 ans. Occasion pour la directrice dudit centre, Mme BOWESSIDJAOU Aduwa, d'échanger avec la presse sur le thème : « Offrons l'opportunité aux personnes handicapées pour participer au développement communautaire ». Pour marquer ce parcours de 40 ans, le centre offre cette semaine une consultation gratuite. Elle a mis le point sur la sensibilisation, la non-discrimination des personnes handicapées aussi bien sur le plan social que professionnel. Les rejets, l'absence des programmes d'inclusion dans les projets et programmes communautaires. Le centre a dressé un bilan sur ses prestations des cinq dernières années : plus de onze mille patients ont été examinés et traités dont huit mille ont été pris en charge par l'institution. Outre ses prestations en Orthophonie, en psychologie et communication, le CNAO est dotée d'une piscine pour les prises en charges en balnéothérapie. Notons que le CNAO est engagé depuis 1974 dans la réadaptation des personnes handicapées et l'assurance de leur satisfaction.

Adopter des comportements favorables à la santé

Les fruits de la coopération de l'Unicef avec le Togo commencent à tomber. En effet, le 10 septembre 2014, de matériels roulants, de bureautique et de photographie sont remis au Ministère togolais de la Santé. Don qui se situe dans le cadre des interventions du programme de Coopération Togo UNICEF 2014-2018. Son objectif de contribuer aux efforts du Gouvernement pour l'accès des populations à l'assainissement. D'une valeur totale de 24.411.000 F CFA, du Fonds Mondial pour l'Assainissement, le don est composé, d'un véhicule de terrain type TOYOTA HILUX, de trois motos YAMAHA DT 125, de quatre appareils photo numériques, de six ordinateurs laptops, de quatre GPS, et de quatre imprimantes. Le programme d'appui a pour objectif principal d'accroître l'utilisation des latrines pour les populations rurales des régions des Savanes, de la Kara et des cinq (05) districts de la région des Plateaux (Wawa, Akebou, Amou, Danyi et Moyen Mono). Plus spécifiquement il s'agira d'amener 1, 206,000 personnes de 2,200 communautés rurales à mettre fin à la défécation à l'air libre et à adopter des comportements favorables à la santé.

Le cordon entre les retraités de la BB tient bon

Une grande réjouissance marquant la 10ème année d'existence de l'Amicale des Retraités de la Brasserie BB Lomé (AREB) s'est déroulée le 6 septembre 2014 à Lomé.

Réjouissance au cours de laquelle, les initiateurs ont profité du moment pour rendre un hommage sincère à tous ceux qui ont œuvré pour l'aboutissement heureux de l'Amicale. C'était en présence du Directeur Général Adjoint de la Brasserie BB Lomé, M. Olivier RANSON. Pour marquer sa décennie d'existence, l'amicale a organisé une grande rencontre pour établir le bilan de ses activités et fixer de nouvelles perspectives. Selon le Secrétaire Général de l'AREB, M. KPALETE Dodji, l'Amicale est née au moment où les retraités de la BB sont dispersés. C'était une nécessité de s'organiser pour avoir un porte-parole qui peut intervenir au nom de tous les retraités auprès de la direction générale de la Brasserie. L'amicale veille aux problèmes des retraités. Pour lui, "les objectifs sont atteints à 80 % car à ce jour, nous arrivons à discuter valablement avec la direction par l'intermédiaire de la délégation de l'amicale, nous bénéficions des cadeaux de fin d'année et de divers articles publicitaires de la BB". Cette ambiance n'existait pas, donc c'est grâce à la mise sur pied de l'amicale. "L'amicale nationale des retraités", c'est l'ambition que nourrit l'AREB." a-t-il ajouté. Le président de l'AREB, M. AGBEGNINOU Ayité Emmanuel, a remercié la direction générale de la Brasserie qui a mis tout en œuvre pour accompagner les retraités à travers l'amicale. Les dix premières années, selon lui, ont permis des échanges fructueux sur les préoccupations communes des retraités et une connaissance mutuelles à travers des concertations permanentes. Notons que l'AREB, créée le 4 septembre 2004 a pour objectif de rassembler tous les retraités du groupe BB Lomé SA, autour d'une solidarité fraternelle et construire un pont de coopération entre la direction de la Brasserie et les retraités, pour les informer des actualités professionnelles et défendre leurs intérêts.

Sassou Koudou en concert hier à Zalivé

Le festival de musiques africaines Afrotitud 5 a organisé jeudi dernier un concert gratuit au Lycée de Zalivé. Le concert est organisé en prélude du nouvel an du peuple guinéen. L'artiste togolais résidant en France, Sassou Koudou, a été le principal animateur de ce concert.

Fondateur du groupe Togo Tempo basé à Toulouse, Sassou Koudou chante en mina sur une musique électro-acoustique contemporaine, fusion du "touwé wé" (rythme en 6/8), de R&B, de jazz, de folk et d'afrobeat.

Né au Togo dans une famille de choristes, le jeune Sassou grandit dans les chorales d'église, où il affine son chant en mina (langue côtière). Quelques années plus tard, le choriste quitte sa capitale natale pour suivre en France des études supérieures en gestion notamment à Tou-



louse.

Il a toujours séduit par son talent exceptionnel de compositeur et d'arrangeur. Comme il l'a toujours dit, la musique est pour lui comme une langue qu'il a toujours parlée. En 1999, après avoir cultivé son atout vocal

dans les neufs toulousaines, Sassou Koudou fonde, Togo Tempo. Un groupe réunissant des musiciens de cru de formation académique (conservatoire, faculté de musicologie, Ecole des musiques vivantes) au service d'un patrimoine mélodique et rythmique togolais. En 2002, Togo Tempo signe son premier album "

DJESSIWO" sur le label P2A Productions (distribué par Mosaic Music Distribution). Dix titres estampillés néo-acoustiques, traditionnels dans l'esprit, contemporains dans l'approche, universels dans le message, qui mettent en lumière un art musical oublié.

En 2006, il signe son deuxième album "AFRIQUE JE T'ACCUSE" salué par la profession dont MANU DIBANGO pour qui "Togo Tempo est une valeur sûre de la musique africaine qui fait honneur au continent de par son engagement et son originalité" Emission "Maraboutic" AFRICA N°1.

Sassou Koudou est à son deuxième concert au cours du Festival Afrotitud 5. Ce festival a commencé depuis plusieurs semaines. Des ateliers de journalisme-reportage d'images et d'autres ateliers se sont déroulés pendant ce festival.

Lancement d'un concours de batterie

L'Espace culturel Fibleu-Aréma a procédé mardi dernier au lancement d'un concours national de batterie dénommé "Virtuose Batterie". Le concours est lancé à l'endroit de tous instrumentistes amateurs ayant vocation de mener une carrière professionnelle dans le domaine.

Le projet est porté par Gustave Djonda, artiste plasticien et Mawuto K. Dick, directeur de l'Espace culturel Fibleu-Aréma. La direction artistique est assurée par Jean-Claude Dick, directeur du Festival Afrotitud 5.

Il a pour objectifs "de redynamiser les arts de la scène et le secteur culturel ; de promouvoir la pratique des instruments de musique et de raviver le goût de concept de musique servi dans les normes professionnelles", indiquent les organisateurs.

Ils attendent d'un tel projet un regain des activités au niveau des arts de la scène, surtout le retour des artistes musiciens à la primauté de l'instrument.

Ce festival intervient dans un contexte de foisonnement d'artistes instrumentistes mais une rareté des



scènes d'expressions. "En 2014, les scènes sont rares mais le nombre de musiciens augmente sans cesse obligeant la plupart à pratiquer leur instrument et vivre leur passion sur les scènes d'église", notent les organisateurs. Une présence dans les églises qui défavorisent les scènes professionnelles et live, qui disparaissent au profit des spectacles playback, constatent les organisateurs.

Le concours proprement dit se déroulera selon deux niveaux, amateur et professionnel. Le lauréat remportera une batterie complète. Les droits d'inscription sont à 10.000F pour les amateurs et 20.000F pour les professionnels. Les inscriptions auront lieu du 17 septembre au 2 octobre. Les éliminatoires débutent le 1er octobre.

Arts de la scène

Présentation de trophées par les artistes togolais



La salle de conférence du Ministère de l'environnement a abrité le 16 septembre dernier les cérémonies de présentation de trophées remportés par deux jeunes réalisateurs togolais à Clap Ivoire 2014.

Les deux représentants du Togo, Joel Tchédre et Maxime Tchincoun ont raflé 5 prix dont le Grand Prix Kodjo Ebouclé devant 18 autres productions cinématographiques en compétition. Le documentaire "Nana Benz, reines du textile africain" reçoit le Prix de l'intégration africaine et décroche pour le Togo le Grand Prix Kodjo Ebouclé Clap Ivoire;

"Les Avalés du Grand Bleu" de Maxime Tchincoun arrache les Prix Canal + de la meilleure interprétation féminine, celui du meilleur scénario et le Trophée UEMOA de la meilleure fiction.

Komiza Lucia a remporté à Cotonou en août dernier le trophée Livre d'Or 2014. Quant aux Toofan, ils ont mis le grappin sur le MTV Award du meilleur groupe artistique de l'espace francophone. La cérémonie a été organisée par la ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et de la Formation civique, Mme Kouméalo Anate.

Etranger

Un Africain nommé directeur de l'établissement public de coopération culturelle de la Martinique

Hassane Kassi Kouyaté, fils du comédien et metteur en scène d'origine malienne Soligui, vient d'être nommé à la tête de l'établissement public de coopération culturelle de la Martinique, un établissement ayant vocation à recevoir le label "scène nationale".

Né en 1963 au Burkina Faso, descendant d'une famille de griots, metteur en scène, comédien au théâtre et au cinéma, formateur, Hassane Kassi Kouyaté est à l'origine de la compagnie "Deux temps trois mouvements", du théâtre Galante à Avignon. Il est également le fondateur du festival international de contes, de musique et de danse Yeleen et du

centre culturel et social Djéliya à Bobo-Dioulasso, Burkina Faso.

Pour la Martinique, il défend un projet fondé sur une programmation pluridisciplinaire ouverte sur la Caraïbe, l'Europe et le monde.

En faisant de la jeunesse une priorité, en portant une attention particulière à l'accompagnement des équipes artistiques martiniquaises et à leur visibilité, en faisant de la formation des artistes et des publics un axe fort de son action, Hassane Kassi Kouyaté fera de l'établissement public de coopération culturelle l'outil artistique et culturel structurant attendu des partenaires publics, des acteurs culturels et du public martiniquais.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction

Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.

A l'issue de sa réunion tenue hier sous la présidence de Faure Gnassingbé

Le Haut Conseil pour la Mer prend ses premières décisions contre la criminalité et la piraterie maritimes

Late Pater

La réunion du Haut Conseil pour la mer s'est tenue à Lomé, le 18 septembre 2014, dans la salle de réunion du Palais de la présidence, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République. Ont pris part à cette réunion, les ministres, membres de droit du Haut conseil pour la mer, les personnes ressources représentant les différents acteurs du secteur maritime et les ambassadeurs des pays partenaires du Togo pour l'Organisme national chargé de l'Action de l'Etat en Mer (ONAEM). La réunion avait pour objet l'implication de toutes les structures concernées par l'action de l'Etat en mer dans la mise en place des structures et le fonctionnement de la nouvelle organisation et les échanges sur les grands défis actuels du secteur maritime au Togo. Le Haut Conseil s'est ouvert par un mot introductif du Président Faure GNASSINGBE. Lire les termes du communiqué final rendu public.

Relevant le caractère particulièrement attractif du port autonome de Lomé en raison de la profondeur de ses eaux, le Chef de l'Etat a rappelé aux acteurs du monde maritime au Togo la nécessité de prendre des dispositions idoines en vue de maîtriser, pour des raisons de sécurité, de sûreté et économiques, les actes illégaux perpétrés en mer par les pirates et autres hors la loi contre les navires et leurs cargaisons. Le Chef de l'Etat, après avoir cité les engagements sous régionaux et internationaux visant à maîtriser le fléau de la piraterie maritime, en particulier dans les eaux du Golfe de Guinée, a invité les acteurs du monde maritime à adhérer dans la même vision à la nouvelle organisation qui est un instrument de stabilité, de développement du secteur maritime au Togo, et de lutte contre les actes illégaux en mer. Ceci ne devrait se réaliser que dans la convergence des choix stratégiques, par une harmonisation des législations nationales en matière de piraterie et autres infractions en mer, l'amélioration des moyens de surveillance maritime, l'inscription des nouvelles initiatives dans le cadre sous régional et global, l'amélioration de la gouvernance maritime par le respect des principes et standards universels applicables au secteur et la recherche de financements adéquats pour soutenir l'appui budgétaire initié par l'Etat.

Les points de discussion de la réunion du Haut Conseil pour la mer ont porté essentiellement sur : i) La gouvernance, ii) l'économie, iii) l'environnement, iv) la sécurité et la sûreté, et v) l'acquisition des moyens.

Concernant le point sur la gouvernance, le Haut conseil pour la mer a décidé :

- relativement à la compétence des administrations et services de l'Etat en mer : la mise sur pied d'un groupe de travail piloté par le conseiller pour la mer en vue de rédiger une loi générale qui récapitulerait les

différentes expressions de souveraineté du Togo en mer et l'examen en priorité des projets de code de la marine marchande et de loi portant réglementation de la pêche et de l'aquaculture au Togo, afin d'en contrôler leur transversalité et permettre ainsi leur adoption.

- relativement aux textes sur les différents organes de l'ONAEM : le Haut conseil a instruit le conseiller pour la mer de poursuivre les formalités nécessaires en vue de faire adopter ces textes dans un meilleur délai pour faciliter la mise en œuvre de la réforme. Il a été décidé que les locaux de la base marine servent de locaux d'accueil immédiat mais temporaire pour la préfecture maritime.

- relativement au mode de financement de l'action de l'Etat en mer : le Haut Conseil pour la Mer a décidé que tous les crédits autonomes des administrations impliquées soient mis à la disposition de la préfecture maritime, conformément à l'esprit du décret n° 2014-113/PR du 30 avril 2014 relatif à l'action de l'Etat en mer. Le Haut Conseil pour la Mer a instruit le conseiller pour la mer de rechercher, en collaboration avec le ministre chargé des finances, de nouvelles sources de financement de l'action de l'Etat en mer, ainsi que leur mode de gestion.

- relativement à la coordination de l'action des partenaires régionaux et internationaux : le Haut Conseil a décidé des mesures destinées à faciliter la coordination de l'action des partenaires régionaux et internationaux. Il s'agit, entre autres de la création d'un groupe de travail piloté par le Ministère des affaires étrangères ayant pour mission de rédiger un document de portée stratégique afin de donner à nos partenaires une meilleure lisibilité sur nos attentes et besoins ; la désignation d'un point focal unique en relais du ministère des affaires étrangères, pour le domaine maritime, afin de recenser toutes les propositions émanant des pays ou instances internationales ; la création d'une mission permanente auprès de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), à l'instar des autres pays comme le Nicaragua, le Libéria, le Ghana, le Cameroun ou le Nigéria pour participer aux réunions de décision de cette organisation.

- relativement à la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine (UA) sur la sécurité maritime et le développement économique, qui se tiendra à Lomé : le Haut conseil a instruit les ministres impliqués dans l'action de l'Etat en mer de tout mettre en œuvre pour l'organisation et le succès de cette conférence en 2015.

Concernant le point sur l'économie :

- relativement à la définition et la reconnaissance des eaux sous juridiction nationale : le Haut conseil a exigé que les ressources financières et les moyens humains soient mis à la disposition de la commission de pilotage du dossier d'extension du plateau continental afin



de réaliser les études scientifiques nécessaires à l'élaboration du dossier définitif du Togo qui sera déposé à la CLPC au plus tard en 2019.

- relativement à l'amélioration du contrôle de la flotte de navires de commerce togolaise : le Haut conseil recommande d'envisager la modification des dispositions contractuelles d'immatriculation de navires sous pavillon togolais, conformément aux recommandations de l'OMI. Tout ceci, dans une approche graduelle, consistant dans un premier temps, à une radiation immédiate de tous les armateurs impliqués dans divers actes délictueux et, par la suite, à la mise en place d'un système de contrôle strict et effectif sur les navires battant pavillon togolais.

Le Haut conseil a également instruit la création d'un Conseil national des armateurs sous pavillon togolais ou Conseil supérieur de la marine marchande qui sera chargé de mieux contrôler les conditions d'immatriculation et l'activité des navires battant pavillon togolais. Selon le Haut conseil, le pavillon togolais devra avoir une stratégie de promotion de l'emploi des jeunes aux métiers de la mer en s'impliquant activement dans la création de centres de formation des gens de la mer, de la logistique et des transports. La maîtrise de la flotte de commerce est nécessaire pour la satisfaction des besoins de transport maritime du Togo en vue de garantir la sécurité des navires et de la navigation et un attrait plus intense du port autonome de Lomé.

Concernant le point sur l'environnement marin :

- relativement à l'amélioration de la prise en compte globale de la pollution due aux rejets et effluents dans le milieu marin : la lutte contre la pollution due aux rejets et effluents dans le milieu marin a amené le Haut conseil pour la mer à préconiser les mesures suivantes : la mise en place d'un groupe de travail interministériel, piloté par le ministère de l'environnement à l'effet de proposer des solutions destinées à lutter contre la pollution marine d'origine industrielle et tellurique ; l'acquisition d'un aéronef de surveillance maritime ; la mise en place d'un système légal et réglementaire visant à empêcher et sanctionner les pollutions volontaires.

- relativement à la lutte contre

l'érosion côtière : le haut Conseil a fait le constat selon lequel la lutte contre l'érosion côtière constitue un vaste chantier dans lequel les efforts entrepris doivent se poursuivre en vue de lutter contre la pauvreté, d'assurer la sécurité aux populations et de freiner la perte de milliers d'hectares de la superficie du littoral au profit de la mer. Les recommandations suivantes ont été faites par le Haut conseil : poursuivre l'étude technico-économique, environnementale et sociale pour les mesures à court, moyen et long terme de lutte contre l'érosion côtière ; mobiliser des financements pour la construction des ouvrages de protection de côte ; maintenir la coopération avec le Bénin pour la protection de la zone transfrontalière ; appuyer les populations vulnérables de la zone côtière par la création d'activités génératrices de revenus ; rendre opérationnel la police environnementale pour le suivi de l'application des textes d'interdiction du prélèvement du sable et du gravier marins sur tout le littoral du Togo ; construire un nouveau port de pêche qui a moins d'impact sur la côte ; mettre à contribution les sociétés portuaires dont les appuis financiers à la construction d'ouvrages de protection constitueront un levier dans la

recherche de financements auprès des partenaires.

Concernant la sécurité et la sûreté :

- relativement à l'amélioration du niveau de sûreté de l'ensemble de l'espace maritime togolais : l'exercice de la souveraineté implique le devoir d'assurer la sécurité et la sûreté des navires dans les eaux sous la juridiction nationale. A cet effet, le Haut conseil a pris les mesures suivantes : doter le pays (à Lomé et à Kpémé) d'une tour de surveillance maritime équipée de moyens de détection et de communication modernes ; intensifier les patrouilles maritimes et aériennes sur les routes d'approche de Lomé avec la création de routes de la mer recommandées et sécurisées ; la création d'un centre maritime unique composé de la Préfecture Maritime, des locaux du Conseiller pour la mer, y compris le secrétariat pour la mer.

Concernant l'acquisition des moyens :

- relativement à l'élaboration d'un schéma directeur des moyens maritimes : il est apparu nécessaire pour le Haut Conseil que la liste des missions maritimes à accomplir en mer, pour l'ensemble des corps et administrations, soit déclinée en moyens maritimes, types et durées d'emploi, ainsi que les périodes

d'entretien. L'aspect relatif au maintien en condition opérationnelle de ces moyens et aux ingrédients nécessaires à leur utilisation doivent, cependant, être pris en compte dans cette étude.

L'acquisition de nouveaux moyens ou de services (abonnement satellites, ...) doit être anticipée. Des études doivent être d'ores et déjà conduites afin de prévoir le remplacement à moyen terme du patrouilleur Kara, la construction de sémaphores, l'extension de la base navale et l'acquisition d'un aéronef pour la surveillance maritime. Enfin, les Ministres, les corps de l'armée et les administrations impliqués dans l'action de l'Etat en mer ont exprimé leur satisfaction quant aux réformes ainsi engagées dans le secteur maritime et ont félicité le Chef de l'Etat pour cette vision du développement engageant tous les secteurs du pays. Ils se sont engagés à mettre tout en œuvre pour l'efficacité de la nouvelle organisation qui contribuerait au maintien de la paix et de la sécurité dans les eaux togolaises et celles du Golfe de Guinée. Le Haut Conseil pour la Mer, avec à sa tête le Chef de l'Etat, a invité, au vu des priorités de l'heure sur la lutte contre la piraterie maritime dans les eaux togolaises, les partenaires bilatéraux et multilatéraux à se joindre à l'effort de l'Etat togolais dans ce combat.

A la suite des échanges qui s'en sont suivis, le Haut conseil a noté l'engagement des partenaires du Togo pour l'action de l'Etat en mer, à apporter leur soutien pour lutter contre tous les actes illicites en mer par leur soutien respectifs en matériel et formations adéquats. Le Président de la République remercie les partenaires, la France, les Etats Unis, la Chine, le PNUD, l'UEMOA, la CEEAC, l'Union Européenne, les pays et institutions internationales, les pays côtiers du Golfe de Guinée et tous les autres partenaires du monde maritime, pour leur contribution à cette lutte.

Après la nomination des trois personnalités du Chef de l'Etat

Les neuf membres de la Cour constitutionnelle prêtent serment ce vendredi

A la suite de l'élection des six premiers membres de la Cour Constitutionnelle par l'Assemblée nationale à savoir : Kouami Amados-Djoko, Maman-Sani Aboudou Salami, Mipamb Nam-Tougli, Polo Aregba, Mme Edwige Ablavi Hohoueto et de Koffi Tagbé ; le Président de la République vient de désigner les trois noms restant qui sont MM. Abuodou Assouma, Chef Gassou-Adoboli Yao Amega IV et Pr. Ahadzi Nonou. Ainsi au complet, soit neuf au total, les nouveaux membres de la Cour constitutionnelle vont prêter serment ce vendredi comme l'indique le communiqué ci-dessous. Rappelons que la Cour constitutionnelle est composée de neuf membres, désignés pour 7 ans renouvelables : 3 désignés par le président de la République, 3 élus par l'Assemblée nationale à la majorité des 2/3 de ses membres et 3 élus par le Sénat à la majorité des 2/3 de ses membres.

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT

Dans le cadre du renouvellement des membres de la Cour constitutionnelle, une cérémonie solennelle de prestation de serment sera organisée, le vendredi 19 septembre 2014, sur le site du nouveau Palais de la Présidence de la République, salle Agoma.

La cérémonie se déroulera suivant le programme ci-après :

- 9h30 : Mise en place terminée des invités
- 9h35 : Arrivée de Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée nationale
- 9h40 : Arrivée de Son Excellence Monsieur le Premier ministre
- 9h50 : Arrivée de Son Excellence Monsieur le Président de la République
- Honneurs militaires
- Passage en revue des troupes
- 10H00-Début de la cérémonie de prestation de serment.

Fait à Lomé ce 18 septembre 2014

Le Gouvernement

Inflation et compétitivité extérieure de l'UEMOA

Les coûts de carburants au Togo et des pièces détachées au Mali et Niger stabilisent les prix sur des mois

Jean Afolabi

Le taux d'inflation dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), en glissement annuel, est ressorti au cours des deux derniers mois du deuxième trimestre 2014, après les taux négatifs enregistrés entre février et avril 2014. En moyenne trimestrielle, la variation du niveau général des prix a été de -0,2% au deuxième trimestre 2014, soit un niveau identique à celui du premier trimestre 2014, précise la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao).

La stabilisation des prix à partir de mai 2014 est liée à la progression des prix des services de transport, en relation avec l'augmentation des coûts des carburants au Togo et des pièces détachées au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Elle s'explique également par la remontée progressive des prix des produits

alimentaires, après leur tendance baissière constatée depuis le début de l'année. En effet, la contribution de la composante «Alimentation» s'est réduite de moitié, passant de -1,0 point de pourcentage à fin avril 2014 à -0,5 point de pourcentage à fin juin 2014. Les prix des céréales, en particulier, sont ressortis en hausse au cours des derniers mois mais restent inférieurs à leurs niveaux de la même période de 2013. En revanche, l'Union a enregistré une perte de compétitivité au deuxième trimestre 2014 par rapport à la même période de 2013. En effet, la position concurrentielle par rapport aux principaux partenaires, appréciée à partir du taux de change effectif réel (TCER), est en dégradation de 2,0%, après une perte de compétitivité de 1,7% observée le trimestre précédent.

La perte de compétitivité enregistrée au deuxième trimestre 2014 traduit la hausse du taux de

change effectif nominal de 5,3%, atténuée par un différentiel d'inflation favorable à l'Union de 3,1 points de pourcentage. La dépréciation en rythme annuel par rapport au franc CFA du cedi ghanéen (-35,5%), du naira nigérian (-9,6%), du yen japonais (-7,9%) et du dollar américain (-4,7%) explique cette hausse du taux de change effectif nominal. En revanche, la baisse de 0,2% du niveau général des prix au deuxième trimestre 2014 dans l'UEMOA contre une hausse de 3,0% dans les pays partenaires a permis de contenir la perte de compétitivité.

Cette perte de compétitivité est observée notamment par rapport aux pays asiatiques (5,4%) et aux pays environnants (5,6%). Par contre, un gain de compétitivité est enregistré par rapport aux partenaires industrialisés (-0,4%), en particulier ceux de la zone euro (-0,8%).

Sur la période 2007-2013

L'UE publie les conclusions de sa coopération réussie avec le Togo

Stratégie appropriée aux défis de sortie de crise : la stratégie de l'UE a été globalement appropriée pour répondre aux défis de la sortie de crise du Togo. La stratégie de l'UE au Togo a été articulée sur trois domaines majeurs d'intervention : la gouvernance démocratique, la restauration et la consolidation des équilibres macroéconomiques, et les infrastructures économiques. Chacun de ces domaines était prioritaire pour le Togo dans un



Nicolas Berlanga-Martinez, Chef de la délégation de l'Union européenne au Togo

contexte de sortie de crise et a fait partie intégrante des axes prioritaires retenus dans les stratégies nationales successives. Dans un contexte de reprise de la coopération où le Togo était un pays «orphelin» de l'aide, les moyens financiers déployés par l'UE ont été conséquents (262 millions d'euros engagés et 143 millions payés sur la période 2007-2012), l'UE représentant près de 20% de l'aide et étant le second bailleur en termes de dons. L'UE a significativement soutenu deux domaines moins appuyés sur un plan à la fois financier et politique par les autres partenaires : les infrastructures économiques et la gouvernance démocratique. Dans ce dernier domaine, l'appui a notamment consisté en une coopération et un engagement politique actifs en matière d'élections et, plus largement, de réconciliation nationale. A cet égard, le mandat donné à la Délégation par le Traité de Lisbonne a confirmé l'UE dans son rôle d'acteur politique significatif au Togo.

Approche sensible à la fragilité : l'UE a globalement adopté une approche sensible aux questions de fragilité, malgré quelques insuffisances. La stratégie de l'UE n'a pas reposé sur une analyse de conflit ou de fragilité formelle, mais a tenu compte de facteurs de fragilité du pays grâce à des analyses traitant de problématiques liées à la fragilité (par exemple le profil de gouvernance) et à la conscience générale du personnel de l'UE de l'environnement dans lequel il

travaillait. La programmation de l'UE a veillé à prendre en compte certains défis clés de mise en œuvre, liés notamment au contexte de sortie de crise et de reprise de la coopération. L'UE s'est attaquée aux différents facteurs structurels de fragilité, qu'ils soient politiques, institutionnels ou économiques, via ses trois principaux domaines d'intervention : la gouvernance démocratique, le renforcement des capacités étatiques et des équilibres macroéconomiques et la réhabilitation des infrastructures économiques. L'UE a aussi cherché, plus transversalement, à renforcer les capacités nationales, fortement affaiblies suite à la longue période de crise, via des appuis dédiés à cet effet et des composantes spécifiques au sein d'autres programmes. L'UE a cherché à adapter sa stratégie et ses interventions à l'évolution du contexte. Mais l'UE n'a pas développé d'approche stratégique spécifique en termes de «ne pas nuire». Son action n'a toutefois pas eu d'effets nuisibles significatifs. La dimension régionale n'a pas été fortement intégrée dans la programmation nationale. L'UE n'a pas développé une approche générale englobant des interventions d'EuropeAid et d'autres DG.

Pari risqué mais efficace de reprise de la coopération : l'UE a eu un rôle politique clé dans la reprise des relations entre le Togo et la communauté des bailleurs. Le pari risqué de l'UE de reprendre la coopération a activement contribué aux progrès amorcés dans le pays. La reprise du dialogue politique au plus haut niveau entre le Togo et l'UE en 2004, suite à la longue période de crise et de suspension de l'aide de la majorité des partenaires présents au Togo, a constitué un tournant dans la voie vers le rétablissement des relations du Togo avec la communauté des bailleurs. La reprise pleine et entière de la coopération de l'UE en 2007 a constitué un élément important pour le réengagement des différents partenaires au Togo. La position officielle de l'UE lors de la reprise était en effet fortement attendue tant par le Gouvernement que par les autres partenaires, qui avaient également gelé leurs activités. La reprise de la coopération de l'UE s'est par ailleurs déroulée dans un cadre plus vaste où les avancées politiques constatées au Togo depuis 2006 ont amené les principaux bailleurs du Togo (UE, FMI, BM, BAD, France, Allemagne et PNUD) à travailler conjointement pour une reprise rapide de la

coopération internationale. Depuis 2006, le Togo s'est engagé dans un vaste chantier de réformes constitutionnelles, institutionnelles, électorales, économiques et sociales ; il a adopté des versions successives d'un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). L'UE a appuyé le Togo dans la voie de sortie de crise et dans la mise en œuvre des réformes, grâce à un appui politique, technique et financier articulé sur trois domaines d'action prioritaires : la gouvernance démocratique, l'appui à la relance économique via les infrastructures, et l'appui macroéconomique. Ce réengagement de l'UE au Togo a constitué un pari risqué au regard du contexte qui prévalait lors de la reprise. Au cours de la période, le Togo a enregistré des progrès sur les fronts politiques, économiques et sociaux, dont la dynamique a été appuyée par l'UE ainsi que par l'ensemble de la communauté des bailleurs.

Conclusions sectorielles

Effets en matière de gouvernance démocratique : l'UE a efficacement soutenu les processus électoraux et de réconciliation nationale. Elle a également permis au Togo d'enregistrer certains progrès en matière de justice, mais en deçà des attentes et les défis restent conséquents. Elle a enfin contribué à augmenter la participation des acteurs non étatiques dans la vie publique. La violence déclenchée par les autorités togolaises dans le cadre des manifestations contre les fraudes électorales de 2005 avait profondément aggravé la rupture avec la population. Le soutien de l'UE au bon déroulement des élections et aux mesures pour faciliter une réconciliation nationale, par son appui politique et le financement de projets, faisaient partie d'une stratégie pertinente pour remédier aux relations entre l'Etat et ses citoyens. Ceci a contribué à la transparence et au climat globalement calme des dernières élections. La situation politique générale est néanmoins restée tendue et polarisée tout au long de la période. En termes de dialogue et de réconciliation nationale, l'UE a efficacement appuyé le fonctionnement de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation installée par le Togo en mai 2009. Le programme PAJDH, qui a présenté des défaillances importantes au niveau de sa formulation et de sa mise en œuvre, a cependant accompagné le Togo dans certains

suite à la page 5

Besoins de liquidités bancaires

Près de 150,0700 milliards injectés dans les banques du Togo cette semaine

Sur appel d'offres, les banques et établissements de crédit du Togo s'adjugent, valeur 16 septembre 2014, des liquidités d'un montant de 83,000 milliards de francs Cfa, en baisse par rapport à la semaine précédente. Ceci entre dans le cadre des adjudications à une semaine par pays de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) qui portent sur un montant total de 1 170,427 milliards, contre 1 250,000 milliards mis en adjudication. L'opération arrive à échéance le lundi 22 septembre 2014, indique un communiqué de la Banque centrale. Elle a enregistré la participation de quarante-sept établissements bancaires des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa). Le taux marginal et le taux moyen pondéré sont ressortis

respectivement à 2,5125% et 2,5352%.

De loin, les établissements de crédit du Burkina Faso s'adjugent 262,050 milliards. Ils sont suivis par ceux de la Côte d'Ivoire et du Bénin avec respectivement 199,922 milliards et 193,000 milliards. Viennent ensuite les établissements du Mali avec 164,350 et du Sénégal 137,305 milliards. Les établissements du Niger et de la Guinée-Bissau s'en sortent avec respectivement 116,000 milliards et 14,800 milliards.

Par ailleurs, la Banque centrale a procédé à la même date de valeur à une injection de liquidités à 28 jours d'une valeur de 750,000 milliards de francs, dont 66,700 milliards pour les établissements bancaires du Togo. L'opération arrive à échéance le 13 octobre 2014. Elle a enregistré la

participation de vingt-huit établissements de six des huit places de l'Union.

Ici, les établissements de crédit du Bénin s'en sortent avec 193,711 milliards, suivis de ceux du Mali avec 169,500 milliards et du Sénégal avec 159,378 milliards. Le Burkina Faso s'adjuge 145,000 milliards. La Côte d'Ivoire et la Guinée-Bissau n'ont pas participé à l'opération.

La moyenne des soumissions hebdomadaires, sur le marché des adjudications, est passée de 1.234,9 milliards en juin 2014 à 1.188,0 milliards en juillet 2014, soit une baisse de 3,8%. Le taux moyen pondéré sur le guichet hebdomadaire est ressorti, en moyenne mensuelle, à 2,53%, quasi stable par rapport à son niveau de 2,54% enregistré le mois précédent.

Avec la désignation des 17 membres de la CENI

Le processus électoral prend un grand coup d'accélérateur

Les mots sont du ministre Gilbert Bawara de l'Administration territoriale, saluant l'esprit d'ouverture et de compromis qui a guidé le vote de désignation des nouveaux membres de la Cour constitutionnelle. Tout en déplorant que le même esprit n'ait pas pu guider le choix des six membres de la Cour constitutionnelle. Laquelle Cour constitutionnelle, complétée par le Président de la République, devra prêter serment ce 19 septembre 2014, selon une confiance reçue hier par L'UNION. Au Parlement, la majorité et l'opposition ont fait preuve de bonne foi, selon les mots de la présidente du groupe parlementaire ANC-ADDI, Isabelle Améganvi. Chacun ayant mis de l'eau dans son vin. L'ANC a accepté de sacrifier un de ses membres pour que l'UFC soit



Tairou Bagbiegue

représentée, à en croire l'autre précision du député de la sensibilité Arc-en-ciel, Apévon Dodzi.

Pour le reste, la nouvelle équipe de la CENI doit poursuivre les travaux déjà entamés par l'ancienne Commission électorale. Elle est composée de MM. Tairou Bagbiegue, Bawoubadi Bakai, Koffi Ayéfoumè Kekeh, Bandifoh Ouro-Akondo et Mme Mokpokpo Dosseh



Latifou Seigneur Kegbero

du parti UNIR; de MM. Essem Edoh Amelewonou, Edem Atantsi et Bamba Nabourema de l'ANC, M. Jean-Claude Homawoo de l'UFC, M. N'galou Passoki de Arc-en-ciel ; de MM. Lardja Kinam Kolani du PDR, Boutchou Sibabi de la CDDA et Biaou Tchala du PSR ; de M. Yao Date du Centre d'observation et de promotion de l'Etat de droit (COPED), Taffa Issifou Tabiou de l'Association pour



Taffa Issifou Tabiou

l'Education et le Progrès (AEP) et Mme Baloukina-Eza Nimon Batchassi de REFAMP/Togo. Soit cinq représentants de la majorité parlementaire, cinq de l'opposition parlementaire, trois de l'opposition extra-parlementaire et trois de la société civile. L'Administration, elle, est représentée par M. Latifou Seigneur Kegbero.

FOOTBALL/CLASSEMENT FIFA

FIFA: l'Algérie trône sur l'Afrique, le Togo chute à la 125e place

Le classement FIFA du mois de septembre a rendu son verdict. L'Algérie reste la meilleure nation africaine grâce à sa 20e place et une progression de 4 rangs. Le podium de la CAF est complété par la Côte d'Ivoire, 22e, et la Tunisie, 31e. Le Togo quant à lui perd 38 place et occupe désormais le 125e rang mondial.

Le football au Maghreb se porte bien. C'est le premier enseignement à tirer du dernier classement FIFA paru le 18 septembre. L'Algérie, 24e en août, gagne 4 places et reste la meilleure équipe africaine. Le bon parcours en Coupe du monde conjugué à la bonne entame des éliminatoires de la CAN 2015 avec deux victoires contre l'Éthiopie et le Mali explique cette première place de la CAF.

Algérie et Tunisie sur le podium

Alors que la Côte d'Ivoire pouvait s'attendre à perdre sa deuxième place du continent à cause d'une lourde défaite face au Cameroun, il n'en est rien. Les Éléphants avancent même de 3 places pour apparaître au 22e rang. Sur la troisième marche du podium, le Maghreb est de retour avec la Tunisie qui pointe à la 31e avec 701 points, soit 84 de plus qu'il y a un mois. Pourquoi ? Eux aussi grâce à une bonne campagne éliminatoire avec deux succès contre le Botswana et l'Égypte.

Égypte et Togo à la peine, le Sénégal sourit

Des Pharaons, qui eux, ont eu le malheur de voir leur équipe descendre à la 61e place, en perdant 23 rangs en 30 jours. Mais la plus grosse chute est à mettre à l'actif du Togo qui dégringole de 38 places pour se retrouver 125e nation mondiale ! La Sierra Leone et l'Angola glissent respectivement de 25 et 26 places.

Du côté des belles remontées, le Sénégal se hisse au 5e rang africain après un mois de septembre synonyme de carton plein face à l'Égypte et au Botswana. Les Lions de la Teranga gagnent 23 places. Eux aussi invaincus en éliminatoires de la CAN 2015, le Cap-Vert atteint le 41e rang mondial grâce à une progression de 33 places.

Le bond de géant pour le Guatemala

Le grand vainqueur du mois est toutefois le Guatemala. Grâce à trois victoires en quatre matches dans le



cadre des qualifications pour la Gold Cup de la CONCACAF 2015, l'équipe du sélectionneur Iván Franco Sopegno progresse de 77 places pour se hisser en 57e position. Sa victoire face au Honduras, qui a participé à la Coupe du Monde, lui a particulièrement profité en termes de points. Trois équipes, à savoir l'Islande (34e, plus 12), le Congo (48e, plus 30) et Antigua-et-Barbuda (80e, plus 69), ont atteint leur meilleure position depuis l'introduction

du classement mondial en 1993.

Sur les 141 matches internationaux "A" pris en considération, plus de la moitié (80 matches) étaient des matches de qualifications continentaux disputés ces dernières semaines en Europe, en Afrique et dans la CONCACAF. Les 61 autres rencontres étaient des matches amicaux. Cela porte actuellement à 526 le nombre de matches internationaux "A" disputés cette année.

Qatar 2022 : le grand déballage attendra "quelques mois"

Après un an d'enquête, le rapport sur l'attribution des Coupes du monde 2018 et 2022 respectivement à la Russie et au Qatar, a été remis à la FIFA début septembre. Président de la chambre d'instruction de l'instance dirigeante du ballons rond, Hans-Joachim Eckert rendra ses conclusions dans "quelques mois" seulement mais met en garde : "beaucoup ne vont pas aimer ce que je vais leur dire".

Très attendu au terme d'un an d'enquête, le fameux rapport de Michael Garcia, ancien procureur de New-York, sur l'attribution des Coupes du monde 2018 et 2022, entachée de soupçons de corruption, a enfin été

remis à Hans-Joachim Eckert, président de la chambre juridictionnelle de la commission d'éthique de la FIFA, le 4 septembre dernier.

Il faudrait d'ailleurs plutôt dire les rapports puisque, outre le rapport de 360 pages qui concerne l'attribution du Mondial 2022 au Qatar, deux rapports supplémentaires concernant l'analyse des activités des équipes de candidatures des États-Unis et de la Russie, organisatrice du Mondial 2022, ont également été remis.

Le document est l'aboutissement de longues investigations menées à travers plus de 75 entretiens et détaillées au long de 200 000 pages. Hans-Joachim Eckert lit actuellement le rapport et ne rendra ses conclusions que

dans "quelques mois". Mais il en a déjà donné un avant-goût en disant douter "que le football et l'éthique puissent encore fonctionner ensemble" et en prévenant que "beaucoup ne vont pas aimer ce que je vais leur dire".

Le Qatar doit-il trembler pour autant ? Non car la chambre de jugement de la FIFA possède un rôle uniquement disciplinaire. Autrement dit, seules des sanctions ciblant des individus en particulier peuvent être prononcées. Pour annuler l'attribution du Mondial à l'émirat, il faudrait une décision émanant du comité exécutif de la FIFA, justement accusé de corruption et qui se réunira le 25 septembre, bien avant que Hans-Joachim Eckert n'ait rendu ses conclusions...

"Le rapport met en avant certains détails des faits, tire des conclusions concernant les actions à entreprendre concernant certains individus, identifie les points à référer à d'autres commissions de la FIFA et formule des recommandations quant aux futures procédures de candidature", se contente d'indiquer la FIFA dans un vocabulaire assez obscur. Si des cas de corruption sont avérés, l'instance dirigeante du football mondial serait à nouveau secouée. Surtout si le nom de Sepp Blatter, son président depuis 1998 et candidat à sa propre succession en 2015, venait à apparaître. Mais le Suisse n'est plus à une casserole près...

FOOTBALL/

CAN 2019 et 2021 : les pays hôtes seront connus le 20 septembre

La Confédération africaine de football (CAF) désignera, le samedi 20 septembre prochain, lors d'une réunion à Addis-Abeba (Éthiopie), les pays qui vont accueillir les éditions 2019 et 2021 de la Coupe d'Afrique des nations (CAN).

L'Algérie, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée et la Zambie sont en lice pour l'organisation de ces deux rendez-vous de la plus prestigieuse compétition du football continental.

Selon la même source, trois de ces cinq nations (celles qui n'auront pas obtenu l'organisation d'une des deux CAN) pourraient accueillir la CAN 2017 après le désistement, le 23 août dernier, de la Lybie.

Le pays étant en proie à des violences depuis 2011, les autorités libyennes qui avaient déjà renoncé à organiser de la CAN 2013 réattribuée à l'Afrique du Sud, se sont à nouveau déclarées «incapables» d'organiser l'édition de 2017 pour des raisons de sécurité.

L'Éthiopie, le Ghana, le Kenya et la Tanzanie ont également manifesté leur intérêt pour la réception de la Coupe d'Afrique des nations de 2017.

La date limite pour le dépôt des candidatures à l'organisation de la CAN 2017 a été fixée au 30 septembre par la CAF, ce qui donne dix jours aux «recalés» des CAN 2019 et 2021 pour se racheter.

L'instance faîtière du football africain désignera, au courant de l'année 2015, le pays auquel sera réattribuée l'organisation de cette CAN 2017.

moov packs
Avez-vous vu les derniers packs ?
no limit

Nous n'avons pas fini de vous étonner avec des offres pensées et étudiées uniquement pour vous. Nos packs, accessibles de 4 500 F à 95 000 F, sont disponibles dans nos agences et points de vente. Il suffit juste d'un pas pour entrer dans le moov, ce monde aux aventures sans limites.

HUAWEI G3621 (pack de SIM) 11 900 F CFA
 BlackBerry 9220 95 000 F CFA
 Alcatel OT 2110 10 000 F CFA
 Alcatel OT 232 9 500 F CFA
 HUAWEI G1101 4 500 F CFA
 Alcatel OT 132 8 900 F CFA

www.moov.tg Service client: 777 (gratuit) ou 999 7777 (payant)

Sur la période 2007-2013

L'UE publie les conclusions de sa coopération réussie avec le Togo

suite de la page 4

avancées en matière de modernisation du droit public, d'offre de service public de justice et de vulgarisation du droit. Il formait ainsi une suite pertinente aux efforts du gouvernement togolais qui avait initié un programme de modernisation de la justice (PNMJ). L'UE a aussi soutenu au travers du PAJDH la réforme de la législation relative aux prisons et la mise en pratique de l'aide juridictionnelle. La situation au Togo reste néanmoins préoccupante avec des prisons surpeuplées. Plusieurs interventions de l'UE ont enfin appuyé, avec des effets positifs selon des organisations de défense des droits de l'homme, la question sensible de la torture et des mauvais traitements administrés aux personnes en détention. Les acteurs non étatiques ayant bénéficié des actions de l'UE pour le renforcement de leurs capacités de l'UE ont progressivement gagné en

importance dans les discussions publiques au Togo.

Effets en matière d'appui macroéconomique : l'UE a contribué, via des appuis budgétaires, à l'effort général de restauration et de consolidation des équilibres macroéconomiques. Les deux premiers programmes d'appui budgétaire de l'UE ont contribué à l'effort général visant à rendre la dette publique externe soutenable, avec un apurement du montant des arriérés sur les prêts de capitaux à risque de la BEI pour un montant total de 8,1 M d'euros. Les programmes d'appui budgétaire de l'UE, qui n'ont représenté qu'entre 0,5% et 1% du PIB et entre 2% et 7% des recettes fiscales sur la période 2009-2013, ont néanmoins constitué une bouffée d'oxygène pour le pays qui a atténué les tensions de trésorerie de fin d'année.

Effets en matière de gestion des finances publiques : l'UE a entamé

un dialogue avec les autorités et les a accompagnées, avec des effets positifs, sur les questions de réforme de la gestion des finances publiques. Les appuis budgétaires et les accompagnements institutionnels ont offert à l'UE un cadre de dialogue avec le Gouvernement sur les réformes de la gestion des finances publiques permettant que s'instaure sur cette question un dialogue de qualité croissante. En 2013, dans le cadre du groupe sectoriel Gouvernance économique, un cadre de dialogue et d'échange régulier Gouvernement/PTF sur les finances publiques a été instauré, mais celui-ci manque d'impulsion endogène ; il n'existait pas encore de cadre organisé des appuis budgétaires. Les appuis budgétaires et les accompagnements institutionnels de l'UE ont porté sur les fondamentaux en matière de gestion des finances publiques. Ils ont principalement accompagné, et

avec des effets positifs, la mise en œuvre des réformes portant sur la passation des marchés publics et le contrôle.

Effets en matière d'infrastructures économiques : l'UE a contribué de manière significative et tangible à l'amélioration des routes et autres infrastructures économiques, tant en zones rurales qu'en zones urbaines et périurbaines. Elle a ainsi contribué à remettre à niveau de certaines infrastructures dans des villes secondaires, à désenclaver les zones rurales et ainsi à atténuer les disparités régionales. Ces résultats étaient particulièrement utiles pour établir les bases permettant de sortir de la crise économique et politique. L'entretien des routes et pistes rurales reste néanmoins un problème majeur, affectant la pérennité des progrès et handicapant le commerce national et régional et la compétitivité de l'ensemble de l'économie. La stratégie

d'intervention de l'UE en matière d'infrastructures répondait aux principaux défis en matière d'infrastructures dans le contexte de sortie de crise du pays. Elle visait en particulier à créer les bases pour une relance du commerce national et régional et à répondre à des besoins urgents en matière de réhabilitation de routes en zones urbaines et périurbaines. L'objectif de réduction des déséquilibres régionaux peut être considéré comme particulièrement pertinent dans le contexte togolais. Il s'agit en effet d'une dimension importante dans une optique de réponse adéquate aux facteurs de fragilité. En intervenant dans les infrastructures routières, l'UE apportait un avantage comparatif en termes techniques dans le domaine. L'UE a contribué de manière significative à l'amélioration des infrastructures économiques en zones rurales, ainsi qu'en zones urbaines et périurbaines. Elle a

notamment permis d'ouvrir ou de réhabiliter des pistes représentant environ 10% de l'ensemble national des pistes rurales. Elle a également permis de combler des « chaînons manquants » de l'infrastructure routière à Lomé et dans 10 villes de l'intérieur du pays. Il y a des indications que ces appuis ont contribué à remettre à niveau de certaines infrastructures dans ces villes secondaires et à désenclaver les zones rurales, et ainsi à faciliter l'écoulement des produits agricoles et à renforcer les échanges économiques. L'entretien des routes et pistes rurales reste un problème majeur. Ceci est dû à l'insuffisance et la mauvaise gestion des ressources affectées à l'entretien routier par la contrepartie nationale. Le manque d'entretien affecte la durabilité des réalisations de l'UE, même à très court terme. La qualité du réseau routier affecte significativement le commerce national et régional...



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 2380/14 / CNSS / DG / DA-SP

COMMUNIQUÉ

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), informe le public qu'elle est propriétaire d'un terrain non bâti sis à Tsévié-Davié-Adidomé, lieu dit KPONVEME à l'ouest du péage de Davié, d'une contenance superficielle de 51ha 96a 83ca objet du Titre Foncier n°35860 RT.

La Caisse tient à rappeler à toute personne qui aurait acquis ou s'aventurerait à acquérir des lots de terrain dans ledit domaine, le ferait à ses risques et périls, car conformément aux dispositions de l'article 96 du décret foncier du 24 Juillet 1906, le Titre Foncier est définitif et inattaquable et confère le droit de propriété à la CNSS sur l'immeuble, objet du Titre Foncier n°35860 RT.

Pour toute information, s'adresser à la direction administrative de la CNSS, Tél.: 22 53 55 43 ou 22 53 56 24.

Fait à LOME, le 12 SEPT 2014
 Le Directeur Général
 Koffi Kadanga WALLA



COMMUNIQUÉ

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'A PARTIR DE CE JOUR, LES ESPACES TELECOM PORT, ASSIVITO, AGOÉ ET KARA RESTENT OUVERTS A LA CLIENTELE DE 12H00 A 14H30 DU LUNDI AU VENDREDI ET DE 08H00 A 13H00 LES SAMEDIS.

TOGO TELECOM REMERCIE SON AIMABLE CLIENTELE POUR SA DISPONIBILITE ET SA CONFIANCE.

LA DIRECTION GENERALE

Education

Quelle école pour un enseignement de qualité?

La rentrée scolaire s'annonce et les préparatifs vont bon train. Elèves, parents d'élèves, enseignants, personnel administratif, tous s'activent. A chacun sa manière. Le choix de l'établissement ou de la filière de formation constitue un casse-tête, notamment pour les premiers cités. Cette situation est rendue encore plus difficile par le foisonnement des écoles secondaires et autres instituts.

Etonam Sossou

La prolifération des établissements au Togo est un fait qui ne passe pas inaperçu. Ceci est un atout dans la diversification et l'augmentation de l'offre éducative. Le hic cependant est que toutes ces structures ne sont pas toujours sérieuses dans leur fonctionnement. Si ce ne sont pas les enseignants qui sont payés en retard ou pas du tout, ce sont les infrastructures qui ne répondent pas aux normes.

Publicité mensongère ou amaïque?

A grand renfort de publicité sur les médias, des structures de formation et d'éducation font la promotion de leurs filières et de la qualité de leurs prestations. Mais

notre conviction est que c'est la qualité de l'offre éducative qui fait la promotion d'un établissement. Pas besoin de crier à hue et à dia. Les promesses que font miroiter ces publicités parfois mensongères, attirent de malheureux élèves qui se retrouvent face à la triste réalité.

L'enseignant est le moteur du système éducatif

Un enseignant motivé donnera le meilleur de lui-même pour bien former ses élèves. Par contre un enseignant démotivé se contentera de faire le strict minimum. Ainsi, il n'est pas rare de voir des enseignants désertir les salles de classe des jours entiers, livrant les élèves à eux-mêmes. La qualité de la formation s'en ressent. La baisse générale du niveau des élèves constatée au Togo est déplorable



et il convient de prendre des mesures correctrices. La revalorisation du statut de l'enseignant est une piste de solution. Mais la rigueur doit être aussi de mise quand des

enseignants ne font pas leur travail ou feignent de le faire, alors que les conditions sont réunies pour le faire.

L'éducation, moteur de développement

L'éducation et la santé constituent des secteurs clés de développement dans lesquels toute nation qui aspire à un mieux être de ses populations devrait axer ses priorités. Si les nations d'Asie du sud-est, aujourd'hui appelées dragons d'Asie, se sont hissées à ce niveau de développement c'est parce qu'elles ont accordé une place centrale à l'éducation et à la formation professionnelle de leur jeunesse. Au Togo les efforts déployés par les autorités méritent d'être salués même si l'on n'a pas encore atteint le taux d'alphabétisation souhaité.

Métiers

Pour les femmes il n'y a plus d'emplois non adaptés à leur sexe

Mécaniciennes, menuisières, maçonnes : aucun métier n'effraie plus aujourd'hui certaines femmes togolaises. Elles sont de plus en plus nombreuses à occuper des emplois jusqu'alors réservés aux hommes, aux gros bras.

Carrefour Margot en plein cœur du quartier Vakpossito. Il est 17 heures et la pluie menace. Une

ma charge ménagère », explique la mécanicienne en finissant sa tâche.

Mécaniciennes, menuisières, maçonnes... Les femmes, depuis quelques années, osent pénétrer dans ces métiers longtemps pris en otage par les hommes. Elles sont aujourd'hui nombreuses dans les centres d'apprentissage des

« Les femmes ont compris... Ce n'est pas parce qu'on va au salon de beauté ou qu'on change d'habits quatre fois par jour que l'on est appelé femme. La femme actuelle c'est celle qui cherche à gagner sa vie », explique la mécanicienne du carrefour Margot. Certains chauffeurs et conducteurs de taxi-motos se disent touchés par le sérieux des femmes dans leur travail. « Elles cherchent à se qualifier et montrer qu'elles peuvent mieux faire que les hommes, et ainsi elles font leur travail avec autant de sérieux et de propreté », reconnaît un chauffeur de bus stationné aux feux tricolores de Todman. Cependant, pour l'instant, la quasi-totalité de ces femmes travaille encore comme employées ou aides et non comme patronnes.

Culture et conjoncture

Certains hommes pensent encore que ces travaux exigent de la force physique et que les femmes sont mal placées pour les faire. « Ce sont des idées anciennes. Si une femme pense avoir des capacités pour être mécanicienne, elle peut le faire. C'est un travail comme les autres. Il n'y a pas que les femmes qui ont une faiblesse physique. Des hommes aussi sont incapables de faire ce genre de travaux », explique un jeune aide-chauffeur venu faire souder le siège de son minibus dans un garage. La majorité des hommes est de son avis.

Même si certains, trop conservateurs, supportent encore mal ce dynamisme des femmes, la conjoncture joue en la faveur de celles-ci. « La vie est devenue dure ici à Lomé... Voyez un peu le prix des loyers, celui des produits de première nécessité. Il faut forcer pour vivre et si on trouve un travail qui fait respecter sa dignité, peu importe, on s'y jette », lance Mama, une jeune femme qui s'occupe du

soudage dans un garage non loin du lycée technique d'Adidogomé. « Ma fille est aussi menuisière à Accra. Au début ça me faisait mal quand elle apprenait, car je pensais que sa place n'était pas là. J'ai cherché la cause de cette inquiétude et j'ai conclu que ce

n'était qu'une faiblesse d'esprit : on été longtemps aveuglé par nos cultures. La preuve c'est qu'elle s'est mariée et vit tranquillement dans son foyer », témoigne fièrement un menuisier du même quartier. La parité donnant les mêmes droits aux femmes qu'aux

hommes, et cela dans tous les domaines est maintenant garantie. Pour certaines organisations féminines, c'est une des grandes motivations qui poussent les femmes à embrasser toutes les carrières professionnelles.



dizaine des personnes occupent un minibus, qui a un pneu crevé. Le chauffeur appelle un mécanicien chargé de changer et de réparer les pneus. Tout le monde regarde en silence et avec curiosité « celui » qui arrive : c'est une femme qui, au grand étonnement de tous, s'assied par terre pour changer rapidement le pneu.

« Je n'ai pas fini mes études secondaires et j'ai vu qu'il y a d'autres femmes qui font la mécanique et gagnent leur vie. Je me suis intéressée et j'ai constaté que j'avais des capacités pour le faire et que ce n'était pas un tabou. Ça fait six mois que je suis dans cette activité et je gagne environ 5 000 Fcfa. J'ai un mari et trois enfants et ce travail m'aide dans

métiers qui prolifèrent ces derniers temps au Togo. Dans certains secteurs, comme la conduite automobile, elles sont même aussi nombreuses que les hommes.

Les femmes ont compris

« Notre centre existe depuis dix ans, mais c'est ces deux dernières années que le nombre des femmes a augmenté dans la conduite automobile. Auparavant elles s'intéressaient plus au français et à l'anglais », explique Roland Agbéko, directeur et fondateur d'un centre d'apprentissage de la menuiserie. En 2009, elles ont été une dizaine à s'y mettre alors qu'il y a seulement cinq ans, aucune femme n'était inscrite, précise Roland.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1234 DE LOTO BENZ DU 10 Septembre 2014

Nous participons ce mercredi 17 Septembre 2014 au tirage de Loto Benz qui porte le N°1235.

Mercredi dernier des parieurs basés à **BADOU, NOTSE, AMLAME, ADETA, TABLIGBO** et **LOME** ont remporté de nombreux gros lots.

Ainsi, les points de vente **2103, 2210, 2217, 4161** et **20326** basés respectivement à **BADOU, NOTSE, ADETA** et **AMLAME** ont recensé chacun un lot de **500.000F CFA**.

C'est un gros lot de **1.000.000F CFA** qui a fait le bonheur d'un parieur qui a tenté sa chance auprès de l'opérateur **8054** situé à **TABLIGBO**.

A **LOME**, nous avons enregistré trois lots de **500.000F CFA**, deux lots de **750.000F CFA**, un gros lot de **1.000.000F CFA**, un gros lot de **1.250.000F CFA**, un gros lot de **1.500.000F CFA** et un super gros lot de **2.750.000F CFA** auprès des opérateurs **50237, 60133, 60141, 7037, 7051, 6669, 70229, 60338** et **50334**.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la **LONATO** et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la **LONATO**, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS ! BONNE CHANCE A TOUS !

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1235 de LOTO BENZ du mercredi 17 Septembre 2014
Numéro de base

48

11

13

47

49



Alerte Virus Ebola

EBOLA : EVITONS TOUS LA PROPAGATION DU VIRUS!

Le virus Ebola, maladie virale hautement contagieuse et très mortelle, sévit depuis quelques mois dans la sous-région ouest africaine. L'Organisation Mondiale de la Santé, OMS, vient de décréter l'épidémie comme une « **urgence de santé publique de portée mondiale** ».

Cela indique donc qu'une mobilisation générale doit être engagée par tous pour éviter la propagation du virus.

Signalons au Centre de Santé le plus proche, aux numéros d'urgences habituels et au **numéro vert 111**, tout cas suspect présentant l'un des signes cliniques accompagnant une forte fièvre suivants :

- diarrhée sanglante
- selles noires
- saignement du nez, de la peau, des gencives ou à tout autre endroit du corps
- sang dans les urines
- crachats contenant des traces de sang
- sang dans les vomissements.

Evitons la contagion de la maladie en observant le respect scrupuleux des règles élémentaires de prévention suivantes :

- éviter tout contact direct avec les personnes malades ou mortes de la maladie
- éviter de manipuler du sang, des sécrétions, des organes ou des liquides biologiques d'animaux ou de personnes infectés,
- ne pas manipuler les gibiers tels que les agoutis, les rats, les souris, les porcs épics, les lièvres, les antilopes, les chauves-souris, les chimpanzés, les gorilles (vivants ou morts).

Evitons tous la propagation du virus d'Ebola !

CECI EST UN MESSAGE DU CONSEIL NATIONAL DES PATRONS DE PRESSE.

Siège : Maison de la presse, Tokoin Trésor
Tél : (00228) 90 11 05 06 / 90 15 87 53 / 22 35 77 66

BP : 81213-Lomé-Togo
Email : conapptogo@yahoo.fr